

Etats-Unis

La Croix-Rouge américaine et l'aide à la Croix-Rouge finlandaise.

Par lettre en date du 12 janvier, M. Ernest J. Swift, vice-président de la Croix-Rouge américaine, informait le Comité international de la Croix-Rouge des grands efforts que cette Société avait déjà faits pour prêter son aide à la Croix-Rouge finlandaise. Elle avait envoyé alors en Finlande 124.000 articles de pansement, des remèdes en quantités importantes, et plus de 30.000 vêtements ; outre ces effets, la Société avait alloué 73.000 dollars à la Finlande pour des achats à faire en Europe ; l'ensemble des secours de la Croix-Rouge américaine, — non compris les vêtements ni le matériel sanitaire envoyés par les chapitres —, dépassait, au 12 janvier, 139.000 dollars.

Finlande

Comité « Suomen Huolto ».

Dans une note-circulaire du 5 janvier, le ministère des Affaires étrangères de Finlande donne l'information suivante :

M. le président du Conseil vient de constituer un Comité spécial, appelé « Suomen Huolto », (« Finlands Folkhjälp »), sous la présidence de M. A. Cajander, ancien président du Conseil, en vue d'organiser la distribution des moyens si généreusement mis à la disposition du Gouvernement de Finlande et de certaines organisations.

Ce Comité a été chargé de recueillir et de distribuer tous les dons, soit en argent, soit en marchandises, faits en faveur de la population civile de la Finlande.

En ce qui concerne les dons en marchandises, on est prié de bien vouloir les faire parvenir directement au

Finlande

Comité sous l'adresse : « Suomen Huolto, Sosiaaliministeriö, Helsinki. » Les dons en argent faits en Finlande même peuvent être versés au compte du Comité dans la Banque de Finlande. Quant aux dons faits à l'étranger, les légations et consulats de Finlande ont reçu l'instruction de les recevoir pour être transmis audit Comité par l'entremise du ministère.

Bureau de renseignements de la Croix-Rouge finlandaise.

Le ministère des Affaires étrangères de Finlande a, en date du 19 janvier 1940, adressé la lettre suivante à M. Brunel, délégué du Comité international alors à Helsinki.

Monsieur le délégué,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Croix-Rouge de Finlande est désormais autorisée à constituer le Bureau de renseignements sur les prisonniers de guerre se trouvant sur le territoire finlandais, prévu par les articles 77-80 de la Convention de Genève du 27 juillet 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre ainsi que par les articles 14-16 du règlement annexé à la IV^e Convention de la Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, du 18 octobre 1907. La Croix-Rouge de Finlande a déjà pris les arrangements préparatoires pour recueillir les renseignements nécessaires.

Le Bureau de renseignements sera constitué auprès de la chancellerie de la Croix-Rouge de Finlande, dont la direction rentrera, un de ces jours, à Helsinki (adresse : Helsinki, Annankatu 16). Le fonctionnement du Bureau sera organisé selon les principes dont il a été convenu entre vous et M. le colonel Taucher, secrétaire général de la Croix-Rouge de Finlande. La Croix-Rouge de Finlande n'a pourtant pas le droit de faire parvenir au Comité international de la Croix-Rouge les fiches individuelles avant que le Gouvernement de l'U. R. S. S. ait fait une communication officielle annonçant qu'il prendra les

Finlande

mesures réciproques au sujet des prisonniers finlandais se trouvant sur le territoire de l'U. R. S. S.

Veillez agréer, Monsieur le délégué, les assurances de ma considération la plus distinguée.

(s.) TANNER.

Hongrie

75^e anniversaire de la Convention de Genève et 60^e anniversaire de la Croix-Rouge hongroise.

La Croix-Rouge hongroise a écrit, le 20 décembre dernier au Comité international de la Croix-Rouge qu'elle avait commémoré et célébré le 75^e anniversaire de la Convention de Genève et le 60^e anniversaire de sa propre fondation :

par l'édition d'une brochure, contenant la traduction complète de l'article de M. Paul Des Gouttes : « Les grandes étapes de la Croix-Rouge et de la Convention de Genève », et l'article de M. Raoul Divényi : « Les origines et l'activité de soixante années de la Croix-Rouge hongroise » ;

par l'émission d'une série de timbres-poste ;

par une assemblée générale solennelle, qui eut lieu le 17 décembre, dans la salle d'honneur de la préfecture du Comitat de Pest, à Budapest, en présence de S. A. R. l'archiduc Joseph et S. A. R. l'archiduchesse Augusta, les représentants du régent, du gouvernement, etc., des directeurs et collaborateurs de la Croix-Rouge hongroise et d'autres sociétés humanitaires, ainsi que d'un grand nombre de notabilités hongroises.

L'assemblée générale fut précédée le 15 décembre par une réunion du Comité central de la Société, où les chefs des sections de la Croix-Rouge hongroise présentèrent leurs rapports.